

SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 4 août 2010

L'an deux mil dix, le 4 août à 20h30, le Conseil municipal de la commune de VALLORCINE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Claude PICCOT, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : le 30 juillet 2010

ÉTAIENT PRESENTS : Madame Dominique ANCEY, Monsieur Gérard BURNET, Monsieur Hubert ANCEY, Monsieur André DEVILLAZ, Madame Joëlle DUNAND, Madame Gonny OUANG, Madame Sonia DESCHAMPS.

ABSENTS EXCUSES Monsieur Christophe CHAMBOST, Monsieur Lionel BERGUERAND
SECRÉTAIRE : Madame Gonny OUANG

Monsieur le Maire accuse réception de la démission de Monsieur Michel ZANNONI de ses fonctions de conseiller municipal dans un courrier reçu le 2 août 2010.

Procuration de M. Lionel BERGUERAND à Monsieur le Maire
Procuration de M. Christophe CHAMBOST à Monsieur Gérard BURNET

DELIBERATIONS

1. Marché de travaux Chaufferie bois – Attribution des lots 4 et 5

Monsieur le Maire rappelle le projet de construction d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur. Un marché de travaux a été initié selon la procédure négociée avec publicité et mise en concurrence. Le premier avis à la publication a été envoyé le 16 juillet 2008 avec une date limite de remise des candidatures le 25 août 2008.

Une première délibération a été faite pour valider les lots n^{os} 1, 2 et 3 le 5 juillet 2010.

A la suite d'un recours, le lot n^o4 Chaudière bois a été relancé selon la même procédure le 12 février 2010 avec une date limite de remise des candidatures le 18 mars 2010.

Les entreprises retenues pour :

- le lot n^o4 Chaudière bois : l'entreprise Val Bois 26 pour un montant de 234 040,24 €HT (base + option dépoussiérage des fumées).
- le lot n^o5 Hydraulique-électricité-réseau de chaleur: l'entreprise GDF SUEZ COFELY pour un montant de 496 446.64€HT

Après en avoir délibéré le Conseil municipal à l'unanimité:

Approuve le choix des entreprises retenues pour la construction d'une chaufferie bois et son réseau de chaleur

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce marché

Dit que les crédits sont prévus au budget général 2010 au compte 2313.

2. Inspection à 30 ans – Poya 2 – Attribution des lots

Monsieur le Maire rappelle l'obligation d'effectuer l'inspection à 30 ans pour le Télési de la Poya 2. Un marché à procédure adaptée a été effectué le 23 juin 2010 avec une remise des offres le 5 juillet 2010.

Au vu des candidatures, les entreprises retenues sont :

- Lot 1 Démontage et remontage : l'entreprise Joly Philippe pour un montant de 32 055.80€Ht,
- Lot 2 Contrôles non destructifs : l'entreprise Dekra Inspection pour un montant de 1 241.00€Ht,
- Lot 3 Fourniture et révision des composants : l'entreprise GMM pour un montant de 24 571.54.00€Ht

Après en avoir délibéré le Conseil municipal à l'unanimité:

Approuve le choix des entreprises retenues pour l'inspection à 30 ans – poya 2

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce marché

Dit que les crédits sont prévus au budget Téléski 2010 au compte 2156

3. Décision modificative – Budget Général et Eau et Assainissement

Désignation	Diminution crédits	Augmentation crédits
622 Rémun.interm et honoraires	8 580.00€	
6573 Subv aux organ publics		8 580.00€

Désignation	Diminution crédits	Augmentation crédits
023 Virement sect invest		8 580.00€
131 Subvention équipement		8 580.00€
021 Virement sect fonction		8 580.00€
747 Subvention exploi		8 580.00€

4. Plan Pastoral Territorial Pays du Mont Blanc

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Syndicat Mixte du Pays du Mont Blanc concernant le dossier du **Plan Pastoral Territorial** du PMB et plus particulièrement de la gestion durable du foncier à Vallorcine.

Les réflexions menées dans le cadre du PPT ont fait apparaître l'importance du foncier agropastoral. De ce fait le programme de ce plan a proposé la réalisation d'une action de structuration et d'accompagnement des acteurs pastoraux, action qui sera principalement conduite par le Syndicat mixte. Il a été défini 3 sous opérations :

- émergence de projet, médiation et résolution de conflits,
- veille foncière,
- structuration collective (AFP, GP).

La Région accompagnera financièrement le territoire sur la dernière sous opération et demande que des actions concrètes soient identifiées et portées par les collectivités territoriales sur des secteurs particuliers.

Ainsi pour 2010, il a été proposé de concentrer l'action sur Vallorcine, identifiée comme prioritaire compte tenu de sa complexité foncière particulière.

Concrètement, il s'agira de constituer un pôle de compétences foncières (Groupement d'Intervention Foncière) avec des spécialistes de la SEA, de la SAFER, du service foncier de la Chambre d'Agriculture, accompagnés par les chargés de missions du Conseil Général. Ce groupement proposera un diagnostic d'ensemble de la situation foncière des zones agropastorales de la commune ainsi que des solutions concrètes à mettre en œuvre. Celles-ci feront l'objet ultérieurement d'un dossier technique d'action et d'un montage financier.

En ce qui concerne la première phase d'analyse dont le Syndicat Mixte Pays du Mont Blanc est maître d'ouvrage, celle-ci a été chiffrée à 10 500€, somme pour laquelle un financement de la commune de Vallorcine de 2 100€, soit 20%, serait sollicité.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal à l'unanimité:

Approuve l'adhésion de la commune de Vallorcine au PPT et le versement de la somme de 2 100€, montant de la participation à la première phase d'analyse,

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce marché.

5. Citoyenne d'honneur – Geneviève Noufflard

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Dominique ANCEY qui propose de conférer à Mlle Geneviève NOUFFLARD le titre honorifique de citoyenne d'honneur.

Mlle NOUFFLARD a été médaillée de la croix de guerre et de la résistance pour son engagement pendant la guerre 39-45.

Flûtiste de renom, elle a contribué, avec le concours de Père GELINEAU qui a officié de nombreuses années à la paroisse de Vallorcine, à l'essor de la musique de notre commune par de nombreux concerts et par le perfectionnement de la chorale paroissiale.

Résidente secondaire depuis 1946, elle a décidé que sa maison continuerait sa vie vallorcine et l'a léguée à la commune de Vallorcine.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal à l'unanimité :

Confère à Mlle Geneviève NOUFFLARD le titre honorifique de Citoyenne d'Honneur de Vallorcine

6. Location de terrain –Melle Wided Boulbair

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal de la demande de Melle Wided BOULBAIR pour la location de la parcelle communale n°B 769 dans le cadre de l'exploitation de son activité le « Moon.Tine » au Buet. Elle souhaite installer des jeux pour les enfants.

Monsieur le maire donne lecture du projet de convention et propose de fixer le montant du loyer à 20€ par mois. De plus Melle BOULBAIR propose d'entretenir ce terrain pendant la durée de location.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal à l'unanimité :

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de location de la parcelle B 769,

Fixe le montant du loyer à 20€ par mois,

Prend acte de l'engagement de Melle BOULBAIR à entretenir cette parcelle pendant la durée de la location.

7. Tarifs Eau et Assainissement

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal de prendre une délibération récapitulative des tarifs d'eau et d'assainissement pour une meilleure compréhension et lisibilité.

Une délibération du 18 juin 2009 réactualisait et récapitulait les tarifs ci-dessous :

Les tarifs des compteurs :

- diamètre 15 m/m	6.10€/abonné/an
- diamètre 20 m/m	7.62€/abonné/an
- diamètre 25 m/m	14.94€/abonné/an
- diamètre 30 m/m	15.54€/abonné/an
- diamètre 40 m/m	25.15€/abonné/an
- diamètre 50 m/m	32.01€/abonné/an.

Une prime fixe d'assainissement à 60€HT par habitation avec une majoration pour

- les hôtels, résidences de tourisme et chambres d'hôtes + 0.10€HT/chambre
- les gîtes et centres de vacances + 0.05€HT/lit

les campings + 0.10€HT/emplacement

Une délibération du 16 septembre 2008 fixe les tarifs au m³ d'eau potable et d'eau usée comme suit :

- prix du m³ d'eau potable à 1.05€
- prix du m³ d'eau assainie à 1.05€
- Forfait d'assainissement : 150 m³ x 1.05 = 157.50€

Après en avoir délibéré le Conseil municipal à l'unanimité :

Approuve la réactualisation et la récapitulation des tarifs d'eau et d'assainissement.

8. Poste d'assistante scolaire

Le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal les délibérations n°03/048, n°04/057, n°05/053, n°06/039, n°07/42, n°08/044 et n°09/060 et la convention signée entre la commune et l'Inspection de l'Education Nationale concernant le poste d'assistante scolaire. Il informe les membres du conseil du renouvellement de la demande de la directrice de l'école pour le mois de septembre et octobre de l'année scolaire 2010/2011 pour permettre une passation de poste entre l'Atsem partant en retraite et l'assistante scolaire en place.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

décide de renouveler le poste d'assistante scolaire pour le mois de septembre et octobre de l'année 2010/2011 dans les mêmes conditions que celles stipulées dans la délibération n°03/048 du 13/10/2003

Demande d'intention d'aliéner

Le Maire donne lecture des Demandes d'Intention d'Aliéner suivantes pour lesquelles la commune ne veut pas user de son droit de préemption

Aline PASTORE	La Dime	A 1774	758m ²
---------------	---------	--------	-------------------

Ainsi fait et délibéré et les membres ont signé.